



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 février 1999

Subvention aux Unions Locales des Syndicats

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Mars 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99064

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999

Vie Associative/Jumelages

Subvention aux Unions Locales des Syndicats

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Au titre de l'année 1998 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif 1999, je vous propose d'arrêter le montant des subventions à allouer aux Syndicats.

Subvention de fonctionnement - Imputation budgétaire 920.0251.6574 #03164

La répartition de cette subvention est effectuée selon les résultats obtenus par chaque organisation syndicale aux élections de Niort des Prud'hommes, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, des PTT, de l'Hôpital de Niort et aux élections départementales professionnelles de l'Education Nationale :

* pour 25 % à titre de charge répartie en 11 parts fixes (2 pour CGT, FO, CFDT, CFTC, 1 pour CGC, FEN et FSU)

* pour 75 % restant au prorata des résultats électoraux obtenus pour chaque organisation syndicale.

- CGT Niort - Union locale	16.842 F
- Union Locale CFDT	14.482 F
- Union Locale FO	14.041 F
- Union Syndicale CFTC - Union locale	5.730 F
- Union Locale CGC	3.224 F
- FEN Section locale	2.202 F
- FSU (Fédération Syndicale Unitaire) - Section locale	2.479 F

Subvention aux frais de gestion - Imputation budgétaire 920.0251.6574 #03163

Sur 1697 m² théoriques disponibles, 25 % d'entre eux sont répartis en 11 parts fixes ((2 pour CGT, FO, CFDT, CFTC, 1 pour CGC, FEN et FSU). les 75 % restants sont ventilés au prorata des résultats électoraux et sur la base de 56,25 le m²

- CGT Niort - Union locale	27.250 F
- Union Locale CFDT	23.430 F
- Union Locale FO	22.717 F
- Union Syndicale CFTC - Union locale	9.271 F
- Union Locale CGC	5.216 F
- FEN Section locale	3.562 F
- FSU (Fédération Syndicale Unitaire) - Section locale	4.010 F
- Comité de Gestion	32.794 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)